

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 04 28 008

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 18

Pouvoirs 1

Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 22 avril 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHANEL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : Brigitte LAVIROTTE à Justine JAMBON

Absents et excusés : Brigitte LAVIROTTE

Secrétaire de séance : Amélie RAPHANEL

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1639A et l'article 1636 B sexies I.1 du Code général des impôts

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Entendu le rapport de Madame Nathalie AZNAR, Maire, et compte tenu du résultat de l'exercice précédent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la commune,
- De fixer les taux des impôts fonciers pour l'exercice 2026 en tenant compte des indications de la Direction Départementale des Finances Publiques pour la détermination du taux de foncier bâti destinée à compenser la suppression de la taxe d'habitation:

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties: 31.88 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.61 %**
- **Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 14, 16 %**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 28 avril 2026

Nathalie AZNAR - Maire